



PRIX BANK AL-MAGHRIB
POUR LA RECHERCHE
ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE



RÈGLEMENT DU PRIX BANK AL-MAGHRIB POUR LA RECHERCHE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Considérant l'importance que revêt la recherche pour l'exercice des missions fondamentales de Bank Al-Maghrib ;

Considérant l'engagement de la Banque à promouvoir la recherche et à renforcer les synergies avec le monde académique dans les domaines économique et financier ;

Considérant la politique RSE de la Banque et son ambition de contribuer au rayonnement de la recherche économique à l'échelle nationale et au développement de l'écosystème de recherche ;

La Banque institue **le Prix Bank Al-Maghrib pour la recherche économique et financière**.

Article 1 : Objet

Le présent Règlement a pour objet de fixer les conditions de participation au **Prix Bank Al-Maghrib pour la recherche économique et financière** ainsi que les modalités de son organisation et de son attribution.

Toute participation à ce prix implique l'acceptation du présent règlement.

Article 2 : Modalités d'organisation

Bank Al-Maghrib lance, chaque **deux ans**, le Prix Bank Al-Maghrib pour la recherche économique et financière.

Ce prix récompense les chercheurs ayant réalisé durant leurs thèses de doctorat, des **travaux de recherche pertinents** dans les domaines, économique, monétaire et financier. Une préférence sera accordée **aux travaux traitant de problématiques relatives à l'économie marocaine et/ou de sujets d'actualité**.

Pour chaque édition du Prix, la Banque lance un appel à candidatures qui précise **le montant du prix, les conditions d'éligibilité, les éléments constitutifs du dossier de candidature**, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

Article 3 : Conditions générales d'éligibilité

Le Prix Bank Al-Maghrib pour la recherche économique et financière est ouvert à **tous les chercheurs de nationalité marocaine âgés de moins de 40 ans au moment de la publication de l'appel** à

candidatures, ayant effectué leurs études doctorales dans des établissements d'enseignement supérieur **marocains** ou étrangers et qui remplissent les conditions suivantes :

- Les candidats **doivent avoir soutenu leur thèse** au cours des **deux dernières années à compter de la date de publication de l'appel à candidatures**.
- Les candidats **ne doivent pas faire partie** du **personnel de la Banque** ni être membres au sein des instances intervenant dans le processus d'octroi du Prix.

Par ailleurs, le travail de recherche soumis doit être rédigé en arabe, en français, ou en anglais.

Article 4 : Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter toutes les pièces exigées au niveau de l'appel à candidatures. Il doit notamment inclure les éléments suivants :

- **Le curriculum vitae** du candidat, accompagné d'une lettre de motivation.
- **La thèse de doctorat**.
- **Le travail de recherche soumis**. Celui-ci doit correspondre à **un chapitre de thèse à plus haut potentiel de publication**. Si le chapitre en question a fait l'objet **d'un article publié dans une revue spécialisée** (indexée dans Scopus ou Web of Science), ce dernier doit être joint au dossier de candidature.

Le candidat peut concourir avec un seul travail de recherche personnel ou élaboré dans le cadre d'une équipe. Dans ce dernier cas,

- L'équipe de recherche ne doit pas dépasser 3 personnes.
- Le dossier de candidature doit comprendre une déclaration sur l'honneur attestant que la contribution du candidat à ce travail de recherche **est majeure**.

Article 5 : Instances de réception, d'évaluation et de sélection

5.1 Commission de réception des candidatures

La commission de réception des candidatures est **une instance interne** à la Banque, constituée de membres du **Département Juridique et de la Fonction RSE**. Elle a pour rôle de **contrôler la conformité des candidatures aux exigences requises**.

5.2 Comité de pré-sélection

Le Comité de pré-sélection est **une instance interne** à la Banque, constituée de chercheurs du Département Recherche.

Le comité de pré-sélection a pour rôle **d'évaluer les travaux de recherche reçus et de sélectionner ceux à communiquer au comité de lecture**.

Ce comité **est activé** lorsque le nombre **de candidats** éligibles dépasse **20**.

5.3 Comité de lecture

Le Comité de lecture est une **instance externe** constituée **d'universitaires et d'experts marocains ou étrangers, choisis sur la base de leurs contributions scientifiques et leur expertise dans les domaines des sciences économiques et de la finance**.

Le Comité de lecture procède à **l'évaluation de la valeur scientifique des travaux de recherche pré-sélectionnés**.

Le Président et les membres de ce comité sont **désignés par le Wali**. Le **secrétariat** de ce comité est assuré par le **Département Recherche**.

5.4 Jury

Le Jury est une **instance présidée par le Directeur Général de Bank Al-Maghrib**, ayant pour membres : **le Président du Comité de lecture, deux membres du Conseil de la Banque, le Directeur de la Recherche et le Directeur des Etudes Economiques**.

Le rôle du Jury est de **sélectionner les lauréats du «Prix Bank Al-Maghrib pour la recherche économique et financière»** sur la base des évaluations du Comité de lecture et des présentations effectuées par les candidats conviés à un workshop interne.

Les membres des différentes instances renseignent une déclaration de conflit d'intérêt.

Les modalités de fonctionnement de ces instances sont décrites dans l'article 6 ci-après.

Article 6 : Procédure d'octroi du prix

Le processus d'octroi du prix se déroule selon les étapes suivantes :

6.1 Enregistrement et vérification de la conformité des candidatures

La commission de réception enregistre les candidatures reçues et s'assure qu'elles sont conformes aux **conditions précisées dans les articles 3 et 4 et aux exigences de l'appel à candidatures**.

Elle met **sous anonymat** les candidatures qui respectent les conditions requises et les transmet **au secrétariat du Comité de pré-sélection**.

6.2 Examen par le comité de pré-sélection

Le comité de pré-sélection procède à une **1^{ère} évaluation des travaux de recherche reçus**, sur la base des critères suivants :

- L'intérêt de la problématique pour la Banque ;
- L'originalité du sujet ;
- La rigueur de la méthodologie ;
- La pertinence des analyses et des conclusions ;
- La qualité de la rédaction.

Il prépare par la suite une liste des travaux de recherche (short-list) à soumettre au comité de lecture.

6.3 Evaluation par le comité de lecture

Le Comité de lecture procède à l'évaluation de la valeur scientifique des travaux de recherche (**2 arbitres par travail de recherche**) sur la base des mêmes critères cités au niveau du 6.2.

Il élabore par la suite un rapport d'évaluation avec un classement des candidats et le soumet au Jury pour délibération.

6.4 Délibération du Jury

Les candidats retenus par le jury, sont conviés pour présenter leurs travaux. Le jury décide des travaux à primer sur la base des évaluations du Comité de lecture et des présentations effectuées par les candidats.

Article 7 : Remise du Prix

Les lauréats primés reçoivent une récompense, dont le montant est fixé lors du lancement de chaque édition. Deux prix sont décernés : Prix d'excellence et Prix d'encouragement.

Le jury se réserve le droit d'attribuer un « Prix coup de cœur ».

La remise du Prix a lieu dans le cadre d'une cérémonie organisée à cet effet.

Le Prix peut être déclaré infructueux pour une édition particulière, si aucun des travaux soumis ne remplit les conditions et les critères de qualité requis.

Article 8 : Obligations et engagements des candidats

Les candidats et/ou lauréats doivent s'assurer que leur participation n'est pas contraire à d'autres engagements qu'ils ont pris.

Les candidats convoqués par le jury s'engagent à présenter leurs travaux lors du workshop prévu à cet effet.

Les lauréats acceptent de présenter leurs travaux lors de la cérémonie de remise du Prix.

Les lauréats s'engagent à signer l'autorisation d'utilisation d'image afin de permettre à la Banque de communiquer autour du Prix.

Les lauréats acceptent que leurs travaux soient publiés sur le portail de la Banque.

Article 9 : Obligations et engagements de Bank Al-Maghrib

Bank Al-Maghrib prend en charge les frais de déplacement des candidats convoqués au workshop de présentation devant le jury et des lauréats invités à la cérémonie de remise de Prix.

Bank Al-Maghrib remet les Prix aux lauréats lors de la cérémonie prévue à cet effet.

Les opinions exprimées dans les travaux primés sont celles des auteurs et ne reflètent pas forcément la position de Bank Al-Maghrib.

Bank Al-Maghrib décline toute responsabilité en cas de non-respect des règles d'éthique et de déontologie relatives aux activités de recherche.

Les données personnelles recueillies par Bank Al-Maghrib ont pour finalité l'attribution du Prix. Ces données ne feront l'objet d'aucune cession à des tiers ni d'aucun traitement de la part de la Banque à d'autres fins que celle précitée.